

REPUBLICHE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT
MURET
CANTON
MURET

Commune : LABASTIDE

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le 8/04/2021

Berger-Levrault

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
■ 23 MARS 2021**

Membres

- en exercice :	12
- présents :	11
- votants :	10
- absents :	1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois mars à dix-huit heures quarante-cinq, la commission d'aide sociale de la commune de LABASTIDETTE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Olivier AUTHIE.

Date de convocation : 16 mars 2021

N° 21-04

Objet

APPROBATION DU
COMpte
ADMINISTRATIF 2020

Etaient présents :

Olivier AUTHIE, Claire DE MATOS, Cécile MARTI, Maria URZAY AZNAR, Caroline PELISSIER, Julie MARQUIS, Fleurice RICARD, Francette DESCLINE, Hélène DAUBIAN, Aline JUILLON MESNAGER, Merlin TCHATCHEOU TCHOUNDJE.

Absents excusés :

/

Absente :

Salima HELHAL

Madame Claire DE MATOS a été désignée comme secrétaire de séance.

21-04 Approbation du compte administratif 2020

Le Président, M. Olivier AUTHIÉ ne prend pas part à vote et sort au moment du vote

L'exercice 2020 du budget CCAS étant clos, Mme Claire DE MATOS qui prend la présidence, soumet à l'approbation le compte administratif 2020 du CCAS présentant les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

- Recettes : 7 374.00 €
- Dépenses : 4 948.68 €
- Excédent 2020 : 3 425.32 €
- Excédent reporté : 7 9 44.19 €
- Résultat de l'exercice cumulé + 11 369. 51€

Section d'investissement :

- Recettes : 0.00 €
- Dépenses : 0.00 €
- Excédent 2020 : 0.00 €
- Excédent reporté : 250.00 €
- Résultat de l'exercice cumulé + 250.00 €

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le 810412021

ID : 031-213102536-20210323-CCAS21_04-DE



Ces résultats étant identiques à ceux du compte de gestion établi par le Trésorier de Muret, ***le conseil d'administration, après en avoir délibéré,***

Approuve à l'unanimité le compte administratif tel qu'il est présenté.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

***Le Président du CCAS,
Olivier AUTHIE***

